

Numéro tarifaire	Code du Système harmonisé Islande	Désignation des produits	Droit à payer par le Canada
ex Chapitre 15		Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale :	
1501		Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du n° 0209 ou du n° 1503	En franchise
1502		Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 1503	En franchise
1503		Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées	En franchise
1505		Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	En franchise
1506		Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	En franchise
1507		Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	En franchise
1508		Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	En franchise
1509		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	En franchise